

Réf: Dossier N° : 53456

## AVIS DE CONSTITUTION

### SOCIETE « IVOIRIENNE DU COMMERCE ET DE L'EXTRACTION DE MINERAIS » en abrégé «ICEM »

Siège social : ABIDJAN - COCODY II PLATEAUX ADJAME VILLAGE  
NON LOIN DU MARCHE, 11 BP 3069 ABIDJAN 11

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23 Août 2018, et enregistrés au CEPICI le 24 Août 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « IVOIRIENNE DU COMMERCE ET DE L'EXTRACTION DE MINERAIS » en abrégé «ICEM ».

Objet: Extraction de minerais, Extraction d'or, commerce de minerais, Vente d'or.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY II PLATEAUX ADJAME VILLAGE  
NON LOIN DU MARCHE, 11 BP 3069 ABIDJAN 11

GERANT: Monsieur DEMBELE MAMADOU. Monsieur GONDO ADAMA MATHIAS.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-21415 du 24/08/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°20308 du 24/08/2018

Pour Avis

Le CEPICI

